



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/45
15 juin 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-quatrième réunion
Montréal, 25 – 29 juillet 2011

**PROPOSITION DE PROJET :
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, restant de la seconde tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS
Ex-République yougoslave de Macédoine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
PGEH	ONUUDI (agence principale)

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7	Année : 2009	4,0 (tonnes PAO)
--	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS						Année : 2010			
Substances chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Util. en lab.	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC123									
HCFC124									
HCFC141b									
HCFC141b dans les		1,7							1,7
HCFC142b									
HCFC22					1,3				1,3

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)				
Valeur de référence 2009-2010	3,8	Point de départ pour des réductions globales durables		3,8

(V) PLANS D'ACTIVITÉS		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUUDI	Elimination des SAO (tonnes PAO*)	s.o.										
	Financement (\$US)	115 025	169 850	159 100	88 150	88 150	88 150	140 825	80 625	80 625	80 625	1,091,125

*à déterminer une fois la valeur de référence établie sur la base des données déclarées au titre de l'article 7 pour 2009 et 2010

SUITE DE LA FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

(VI) DONNÉES DU PROJET		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal des substances de l'Annexe C, Groupe I (tonnes PAO)	Aucun			Valeur de référence		Valeur de référence -10%					Valeur de référence -35%	s.o.
1.2	Consommation totale maximale admissible des substances de l'Annexe C, Groupe I (tonnes PAO)	Non restreinte			Valeur de référence* HCFC-22		Valeur de réf.* HCFC-22 -10%	Valeur de réf.* HCFC-22 -15%	Valeur de référence* HCFC-22 -20%	Valeur de réf.* HCFC-22 -25%	Valeur de réf.* HCFC-22 -30%	Valeur de réf.* HCFC-22 -35%	s.o.
2.1	Financement accepté Agence principale (ONUDI)	15 000	107 000	158 000	148 000	82 000	82 000	82 000	131 000	75 000	75 000	75 000	1 030 000
2.2	Coûts d'appui Agence principale (\$US)	1 125	8 025	11 850	11 100	6 150	6 150	6 150	9 825	5 625	5 625	5 625	77 250
3.1	Financement total accepté (\$US)	15 000	107 000	158 000	148 000	82 000	82 000	82 000	131 000	75 000	75 000	75 000	1 030 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	1 125	8 025	11 850	11 100	6 150	6 150	6 150	9 825	5 625	5 625	5 625	77 250
3.3	Coût total accepté (\$US)	16 125	115 025	169 850	159 100	88 150	88 150	88 150	140 825	80 625	80 625	80 625	1 107 250

* Fait référence à la consommation moyenne de HCFC-22 déclarée au titre de l'article 7 pour 2009 et 2010.

(VII) Demande de financement pour le restant de la deuxième tranche (2011)*		
Agence	Fonds demandés (\$US)	Coûts d'appui (\$US)
ONUDI	81 000	6 075

* 26 000 \$US plus coûts d'appui d'agence ont été versés en tant qu'avance à la 63^e réunion. Le montant restant demandé est 81 000 \$US plus coûts d'appui d'agence

Demande de financement :	Approbation du financement pour le restant de la deuxième tranche (2011) tel qu'indiqué ci-dessus.
Recommandation du secrétariat :	Approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, l'ONUDI a soumis à l'examen du Comité exécutif, à sa 64^e réunion, le restant de la seconde tranche du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). Le montant total demandé est de 81 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 075 \$US.

Contexte

2. Le PGEH pour l'Ex-République yougoslave de Macédoine a été approuvé en avril 2010, lors de la 60^e réunion du Comité exécutif. Le financement total approuvé était en principe de 1 030 000 \$US plus 77 250 \$US de coûts d'appui. Ce plan avait pour objectif de permettre au gouvernement de respecter ses obligations d'élimination de HCFC en accord avec les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. La phase I du PGEH se propose de réduire d'ici à 2020 la consommation de HCFC de 35 % par rapport à la valeur de référence. Le PGHE, qui comprend le renforcement des institutions, va jusqu'en 2020 et couvre des activités se rapportant à la législation, à la mise en application des règles et au secteur de l'entretien. En outre, la décision 60/38 approuvant le PGEH a spécifié que lors d'une prochaine réunion le pays pourrait présenter, en vue de l'inclure ultérieurement dans le PGEH, une demande de financement supplémentaire pour, entre autres, l'élimination de l'utilisation du HCFC-141b dans les polyols prémélangés.

3. L'ONUDI, au nom de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, avait déjà soumis à la 63^e réunion une demande de décaissement de cette seconde tranche du PGEH. Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/16, le Secrétariat avait fait savoir à ce moment-là au Comité que cette demande n'avait pas pu être soumise à l'examen de la 63^e réunion parce qu'elle avait été présentée avant les dates du calendrier de financement approuvé figurant dans l'accord conclu avec le Comité exécutif. Le Comité a noté, dans la décision 63/64, que le gouvernement de l'Ex-République yougoslave de Macédoine avait non seulement présenté le tout premier PGEH mais qu'il avait également inclus dans ce plan le financement du renforcement des institutions, ce qui était à l'époque un concept innovateur. Le Comité exécutif a aussi noté que du fait de la longueur des discussions ayant abouti au PGEH, le restant du financement au titre du renforcement des institutions précédemment approuvé avait été épuisé plus rapidement que prévu. Prenant ces faits en considération, le Comité exécutif a décidé de fournir, à titre exceptionnel, une avance de fonds pour le volet du renforcement des institutions du PGEH, pour un montant de 26 000 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 1 950 \$US pour l'ONUDI, et de déduire ce montant du financement de la seconde tranche du PGEH.

Rapport annuel

4. Plusieurs arrêtés ministériels ont été publiés, dont un arrêté limitant à 20 000 unités les importations de climatiseurs à base de HCFC en 2011, un arrêté interdisant à partir du 1^{er} janvier 2012 l'importation et l'exportation d'équipements contenant des HCFC, et un arrêté réduisant les quantités admissibles d'importations de HCFC de 2013 à 2020 de 5 % par an par rapport à la valeur de référence. Des consultants nationaux ont été engagés pour élaborer du matériel de formation pour les formateurs, les techniciens de l'entretien et les utilisateurs finaux. Trois ateliers destinés à promouvoir le PGEH ont été organisés, ciblant les techniciens de l'entretien, les utilisateurs finaux, les représentants des importateurs/exportateurs ainsi que les agents des douanes. La première tranche était de 15 000 \$US, dont 14 800 \$US ont été dépensés. S'écartant du plan initial, le pays s'est servi de la marge de manœuvre admise pour allouer 3 200 \$US du montant total aux efforts de sensibilisation, étant en mesure de le faire en réalisant des économies sur le financement des procédures législatives.

Plan pour la seconde tranche

5. Les activités de la deuxième année se rapporteront à la législation, à la formation des techniciens, au renforcement de la sensibilisation, au renforcement des institutions et à la surveillance. En particulier, des registres obligatoires pour les équipements de réfrigération et l'interdiction à compter de 2015 des importations de conteneurs non réutilisables contenant des HCFC sont en cours de préparation. Le matériel de formation sera imprimé et sept ateliers destinés aux formateurs des écoles professionnelles, aux techniciens de l'entretien et aux utilisateurs finaux auront lieu, ciblant presque 100 participants. La campagne de sensibilisation continuera avec l'organisation de trois autres ateliers destinés aux parties prenantes afin de promouvoir la gestion de l'élimination des HCFC. Le financement du renforcement des institutions servira à assurer la coordination des diverses activités.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**

6. La demande de la tranche de financement soumise reflète les progrès remarquables de la mise en œuvre du PGEH dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine. Au cours de la première année, plusieurs initiatives législatives d'une très grande importance ont déjà été menées à bien et publiées dans la gazette officielle. En particulier, l'interdiction de l'importation d'équipements de réfrigération tributaires du HCFC sera probablement très utile au pays dans l'avenir lorsque la consommation de HCFC devra être réduite dans le secteur de l'entretien.

7. Le plan de mise en œuvre de 2011 prévoit la continuation des activités telles qu'elles sont planifiées dans la proposition initiale du PGEH. La demande de financement comprend la déduction du montant approuvé à la 63^e réunion par la décision 63/64. Comme le niveau de financement prévu dans l'accord pour la seconde tranche était de 107 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 8 025 \$US pour l'ONUDI et qu'à la 63^e réunion 26 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 1 950 \$US ont été approuvés, il en résulte pour la 64^e réunion une demande de financement de 81000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 6 075 \$US pour l'ONUDI.

RECOMMANDATION

8. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif :

- a) De prendre note du rapport annuel de mise en œuvre de 2010 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Ex-République yougoslave de Macédoine ; et
- b) D'approuver le programme annuel de 2011 de mise en œuvre.

9. Le Secrétariat recommande également l'approbation globale du montant restant de la seconde tranche du PGEH pour l'Ex-République yougoslave de Macédoine, avec les coûts d'appui afférents au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, restant de la seconde tranche)	81 000	6 075	ONUDI
